



GHR

Mulhouse Sud-Alsace

Admission

L'admission en Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes se fait après évaluation de l'état de santé et du degré de dépendance de la personne âgée par un médecin de l'établissement. Cette procédure associe médecin, équipe soignante et administration. Le consentement libre et éclairé du résident ou de la famille est requis.

Le dossier administratif comprend la demande d'admission dûment complétée, et l'ensemble des pièces visées par le contrat de séjour. Une visite des lieux est proposée à la personne et à sa famille avant l'admission.

Un contrat de séjour est signé entre la personne âgée et l'établissement conformément à l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles. Un exemplaire du contrat de séjour est remis au résident en même temps que le règlement et le livret d'accueil.

GHR MULHOUSE SUD ALSACE

68100

87, AVENUE D'ALTKIRCH

 03 89 64 64 64



CONTACTEZ-NOUS